



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-huit novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur le Maire

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Hélène SAISON, Stéphanie DORLENCOURT Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Willy SCHRAEN, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Jennifer DELTOMBE et M Alain ZEGRE, absents

Mme Murielle DELEZOIDE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-deux novembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-deux novembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures dix minutes

=====  
Délibération 22 12 102

### MODIFICATION DES ITINERAIRES DE GRANDE RANDONNEE - DEPARTEMENT

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée que Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe du projet de modification des itinéraires de Grande Randonnée GR 128 et de Grande Randonnée de Pays GRP de l'Audomarois suite à la modification de la route départementale n°212 au niveau du carrefour avec la route départementale n°943 et d'inscrire ce changement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIRR).

Le conseil oui l'exposé et à l'unanimité des membres présents

DONNE son accord aux nouveaux tracés de ces itinéraires

PROPOSE l'inscription au PDIRR le tronçon n°16 appartenant à la commune (domaine public)

EMET un avis favorable sur l'inscription au PDIRR du tronçon n°17 appartenant au Département du Pas-de-Calais

S'ENGAGE à permettre le passage des promeneurs et randonneurs dans de bonnes conditions et à entretenir les itinéraires

AUTORISE la réalisation du balisage et de la signalétique des itinéraires selon les dispositions retenues par les Comités Sportifs,

S'ENGAGE à proposer un itinéraire de substitution approprié en cas d'aliénation d'un chemin ou de modifications consécutives à des opérations foncière ou d'aménagement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le six décembre deux mille vingt-deux

le six décembre deux mille vingt-deux

Pour extrait certifié conforme

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

19 DEC. 2022

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN

